



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

Ouverture d'une ligne de crédit auprès de CLF Banque

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La gestion de notre trésorerie nécessite le recours à une ligne de crédit ouverte dans un établissement bancaire, à compter de mai 1997, d'un montant maximum de 20.000.000 F (vingt millions de francs), une convention signée en 1996 arrivant à échéance finale le 2 mai 1997.

Après consultation des banques, la proposition du 25 mars 1997 reçue par la Ville de CLF BANQUE, ayant son siège sociale 7 à 11 quai André Citroën BP 546 75725 PARIS Cédex 15, présente les meilleures conditions.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider de contracter auprès de CLF BANQUE une ouverture de crédit dans les conditions suivantes :

- montant maximum : 20.000.000 F
- effet pendant 12 mois : de mai 1997 à avril 1998 inclus,
- index des tirages : TMP, TMM, Tiop 1 mois ;
- taux d'intérêt : index choisi, sans marge ;
- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle ;
- commission de réservation : néant.

2) autoriser M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec CLF BANQUE ;

3) autoriser M. le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds dans la limite du montant maximal prévu et aux remboursements de fonds, dans les conditions prévues par le contrat.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC